



ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE TOUS LES POLLINISATEURS.

OGM ISSUS DES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES : L'UNION EUROPÉENNE DOIT MAINTENIR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ACTUEL ET RENFORCER L'ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

→ **Résumé** : Les organismes génétiquement modifiés (OGM) nouvelle génération, issus des nouvelles techniques génomiques (NGT, en anglais), induisent les mêmes risques pour les pollinisateurs et l'environnement que leurs homologues transgéniques d'ancienne génération. Leur potentiel de contamination génétique des plantes et des cultures environnantes, du miel et des autres produits de la ruche, rend impossible toute cohabitation entre une agriculture qui se fonderait sur les NGT, et une agriculture biologique respectueuse du vivant. Les plantes issues des nouvelles biotechnologies doivent donc être soumises aux mêmes obligations strictes que les OGM ancienne génération, régis par la Directive 2001/18/EC, et faire l'objet d'une évaluation des risques sanitaires et environnementaux renforcée qui garantisse une protection effective des insectes pollinisateurs et des écosystèmes.

DES OGM ANCIENNE GÉNÉRATION AUX NOUVELLES TECHNIQUES D'ÉDITION DU GÉNOME : UN MÊME MODÈLE AGRICOLE DESTRUCTEUR DU VIVANT

Les OGM sont réglementés dans l'Union européenne par la directive 2001/18, qui les soumet à de strictes obligations de traçabilité, d'étiquetage, et d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement. Cette loi ainsi que les « clauses de sauvegarde », dont disposent les États membres pour interdire unilatéralement la culture d'OGM sur leur sol, ont jusqu'ici permis de préserver l'agriculture européenne de toute dissémination massive et incontrôlée d'organismes transgéniques dans l'alimentation et l'environnement.

Les lobbys de l'agrochimie ont pourtant réussi à convaincre les autorités européennes de soustraire les plantes OGM issues des nouvelles techniques d'édition du génome (NGT en anglais) à ces obligations. La proposition de règlement¹ présentée par la Commission européenne le 5 juillet 2023 envisage ainsi une exonération des demandes d'autorisation, d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage. Mais aussi une suppression des clauses de sauvegarde qui ont permis à plusieurs pays dont la France d'interdire les OGM sur leur territoire.

Cette proposition de loi aura comme conséquence le maintien et le développement d'un modèle agricole intensif, principal responsable de l'effondrement des pollinisateurs et de la biodiversité, alors que d'autres pistes techniques éprouvées permettent d'assurer la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe, tout en préservant l'environnement².

DES RISQUES AVÉRÉS POUR LES POLLINISATEURS ET L'ENVIRONNEMENT

Les anciens OGM transgéniques sont l'une des causes directes du déclin des pollinisateurs³. Ils entraînent une hausse de l'utilisation d'insecticides ou en génèrent eux-mêmes, et appauvrissent

¹[Proposal for a regulation](#) on plants obtained by certain new genomic techniques (2023). Commission européenne.

²[Réussir la transition agro-écologique en Europe](#). (2014). IDDRI.

³Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production. (2016). IPBES secretariat.

les ressources florales sauvages en favorisant l'utilisation d'herbicides. Les études scientifiques sur les effets des OGM sur les abeilles et les pollinisateurs sauvages mettent aussi en évidence plusieurs effets directs : mortalités aiguës et chroniques⁴, blocages de croissance⁵, réduction de la consommation alimentaire⁶, diminution de la capacité d'apprentissage de la colonie⁷ et de l'abondance des populations, due principalement au déclin des plantes d'intérêt⁸.

La nouvelle génération d'OGM présente potentiellement les mêmes dangers pour les pollinisateurs que l'ancienne. En effet, les rares études concernant l'impact des nouveaux OGM sur les abeilles et les écosystèmes pointent des effets inquiétants tels que des mutations imprévues causant une altération de l'attractivité de la plante pour les butineurs⁹, des modifications des apports nutritionnels pouvant causer des carences graves chez les abeilles¹⁰, des altérations et pressions cumulatives trop importantes sur les écosystèmes, qui pourraient être dans l'incapacité de s'adapter¹¹.

Pour autant, l'étendue des impacts possibles des nouveaux OGM sur les pollinisateurs, la biodiversité et les écosystèmes est aujourd'hui largement méconnue en raison du nombre restreint d'études scientifiques indépendantes qui leur est consacré. L'exemption d'évaluation du risque prévue par le nouveau règlement européen ferait donc peser des risques inacceptables sur les pollinisateurs et l'environnement. Cette évaluation du risque devrait, au contraire, être renforcée et mise à jour pour permettre d'appréhender l'ensemble des impacts possibles de ces nouveaux OGM sur les écosystèmes.

UNE CONTAMINATION INÉVITABLE DE NOTRE ALIMENTATION

A l'instar des OGM transgéniques, les modifications génétiques opérées sur les nouveaux OGM ne peuvent pas être circonscrites. Les organismes d'un même écosystème peuvent se transmettre certains gènes, et notamment les gènes modifiés en laboratoire¹². Ce phénomène de « *flux de gènes* » s'opère entre autres via l'activité de pollinisation des abeilles¹³, qui peuvent transporter le pollen de fleurs génétiquement modifiées sur plusieurs kilomètres¹⁴, contaminant ainsi les cultures environnantes ainsi que les fleurs sauvages.

Ce phénomène naturel et incontrôlable rend impossible toute cohabitation entre une agriculture intensive autorisant les OGM et une agriculture biologique. La contamination forcée des cultures sans OGM réduirait à néant les efforts des agriculteurs bio ou pratiquant une agriculture agro-écologique respectueuse des pollinisateurs et des équilibres écosystémiques. Ces deux modèles constituent, aujourd'hui, les pistes les plus prometteuses

⁴Zangerl et al. (2001). [Effects of exposure to event 176 *Bacillus thuringiensis* corn pollen on monarch and black swallowtail caterpillars under field conditions](#). Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, 98(21), 11908-11912.

⁵Stanley-Horn et al. (2001). [Assessing the impact of Cry1Ab-expressing corn pollen on monarch butterfly larvae in field studies](#). Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, 98(21), 11931-11936.

⁶Losey et al. (1999). [Transgenic pollen harms monarch larvae](#). Nature, 399(6733), 214.

⁷R. Ramirez-Romero et al. (2008) [Does Cry1Ab protein affect learning performances of the honey bee *Apis mellifera* L. \(Hymenoptera, Apidae\)?](#) Ecotoxicology and Environmental Safety, Volume 70, Issue 2, 2008, Pages 327-333, ISSN 0147-6513.

⁸Bohan et al. (2005). [Effects on weed and invertebrate abundance and diversity of herbicide management in genetically modified herbicide-tolerant winter-sown oilseed rape](#). Proceedings of The Royal Society B : Biological Sciences, 272(1562), 463-474.

⁹Tyagi et al. (2020). [Genome Editing for Resistance to Insect Pests : An Emerging Tool for Crop Improvement](#). ACS Omega, 5(33), 20674-20683.

¹⁰Kawall, K. (2021). [Genome-edited *Camelina sativa* with a unique fatty acid content and its potential impact on ecosystems](#). Environmental Sciences Europe, 33(1).

¹¹[New genomic techniques \(NGTs\) – agriculture, food production and crucial regulatory issues](#). (2022). TestBiotech.

¹²Mohr et al. (2007). [Field study results on the probability and risk of a horizontal gene transfer from transgenic herbicide-resistant oilseed rape pollen to gut bacteria of bees](#). Applied Microbiology and Biotechnology, 75(3), 573-582.

¹³Fragoso et al. (2023). [Differential ability of three bee species to move genes via pollen](#). PLOS ONE, 18(4), e0271780.

¹⁴Pasquet, et al. (2008). [Long-distance pollen flow assessment through evaluation of pollinator foraging range suggests transgene escape distances](#). Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, 105(36), 13456-13461.

pour enrayer l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité engendrée par le recours massif aux pesticides chimiques.

La présence dans les champs de nouveaux OGM signerait aussi la fin du miel bio et sans OGM. Composante à part entière du miel selon la directive européenne 2014/63, le pollen peut contaminer génétiquement le miel d'une ruche s'il porte des traces de modification génétique. Ses abeilles butinant sur un rayon de plusieurs kilomètres, l'apiculteur ne peut pas s'assurer que l'intégralité des cultures accessibles à ses ruchers ne contiendront pas d'OGM, ou n'auront pas pu être contaminées par des cultures OGM plus éloignées.

LE CONSENTEMENT DES CITOYENS OCCULTÉ

En exemptant d'étiquetage et de traçabilité tout une partie des nouveaux OGM, et en permettant la contamination incontrôlée des cultures et du miel par ces mêmes OGM, le nouveau règlement proposé par la Commission européenne privera *de facto* les consommateurs européens de la liberté de pouvoir choisir une alimentation sans OGM.

Ce changement majeur dans les règles d'information des consommateurs européens se négocie pourtant en l'absence de débat citoyen et par le biais de processus où les voix des représentants de la société civile opposés à cette dérégulation ont été occultées au profit de celles des défenseurs du système agro industriel¹⁵. Pourtant, une majorité de citoyens se sont prononcés en faveur d'un étiquetage explicite de ces nouveaux OGM¹⁶.

En novembre 2022, une pétition rassemblant les signatures de 420 000 citoyens européens a été remise aux représentants de la Commission européenne devant le Parlement européen¹⁷. Ces voix, qui demandent une stricte régulation de tous les OGM ancienne et nouvelle génération en Europe, doivent impérativement être écoutées et prises en compte.

RECOMMANDATIONS

Face aux risques que ces nouveaux OGM font peser sur les pollinisateurs et les écosystèmes, et afin d'éviter une contamination génétique qui signerait la fin d'une alimentation bio respectueuse du vivant en Europe, POLLINIS et les 1,2 million de citoyens qu'elle représente estiment que les députés européens doivent impérativement :

> **rejeter la proposition de règlement** « *sur les plantes obtenues par certaines nouvelles techniques génomiques* » de la Commission européenne afin de **maintenir les nouvelles générations d'OGM sous le coup de la réglementation actuelle** sur les organismes génétiquement modifiés (Directive 2001/18/EC) ;

> **garantir l'application du principe de précaution en renforçant l'évaluation des risques de tous les OGM** sur l'environnement, en particulier sur les arthropodes non ciblés comme les insectes pollinisateurs.

¹⁵ [European Commission's biased road to deregulation of new GMOs](#). (2022). POLLINIS.

¹⁶ [Sondage - Les Français et les \[nouveaux\] OGMs](#). (2022). Greenpeace

¹⁷ [Nouveaux OGM : 420 000 signatures contre la dérégulation](#). (2023). POLLINIS

CONTACT

Vanessa MERMET

vanessam@pollinis.org

+33 6 68 43 18 49

Cécile BARBIERE

cecileb@pollinis.org

+33 6 63 93 84 86

POLLINIS

www.pollinis.org

+33 1 40 26 40 34 contact@pollinis.org

10, rue Saint Marc, 75002 Paris